

NOTICE

Poulvac Bursine 2 lyophilisat pour administration dans l'eau de boisson pour poulets

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Zoetis Belgium SA

Rue Laid Burniat, 1

B-1348 Louvain-la-Neuve

Fabricant responsable de la libération des lots :

Zoetis Manufacturing & Research Spain, S.L.

Ctra. Camprodón s/n "la Riba"

17813 Vall de Bianya (Girona)

Espagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Poulvac Bursine 2 lyophilisat pour administration dans l'eau de boisson

3. LISTE DU (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET D'AUTRES INGRÉDIENT(S)

Par dose :

Virus vivant atténué de la bursite infectieuse aviaire.

Souche Lukert $\geq 10^{4.3}$ TCID₅₀*

* Dose infectant 50 % des cultures tissulaires.

Beige à brun moyen, lyophilisé.

4. INDICATION(S)

Immunisation active des poules contre le virus de la bursite infectieuse aviaire (maladie de Gumboro), destinée à réduire les symptômes cliniques que provoque l'infection.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Peu fréquent des réactions localisées ou généralisées peuvent se produire après l'administration du vaccin. Celles-ci sont en général de nature passagère.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)>

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Poulets (Poussins à partir de l'âge de 14 jours).

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Dose

Par poussin, 1 dose $\geq 10^{4,3}$ CCID50 de virus de la bursite infectieuse, souche Lukert.

Programme de vaccination :

La meilleure méthode pour déterminer le moment de la vaccination est de mesurer l'immunité maternelle transmise aux poussins d'un jour.

1. Groupes de poussins ayant des titres faibles d'anticorps maternels : une vaccination unique à l'âge de 14 jours.
2. Groupes de poussins ayant des titres élevés ou niet homogènes d'anticorps maternels : double vaccination :
 - une première fois à l'âge de 14 jours pour vacciner les poussins ayant un titre faible en anticorps maternels ;
 - une seconde fois à l'âge de 21 - 28 jours, afin de stimuler l'immunité dans le reste du groupe, du fait que la plupart des anticorps maternels ont disparu à cet âge.

Voie d'administration

Méthode par l'eau d'abreuvement

Arrêter le système automatique d'alimentation en eau d'abreuvement. La vaccination par les abreuvoirs à tétine est inefficace. Les abreuvoirs et les canalisations doivent être propres et ne doivent contenir aucune trace de désinfectants ou de savon. Laisser les animaux sans boire pendant environ 2 heures. Le nombre d'abreuvoirs doit être suffisant pour que chaque animal puisse avoir bu sa portion d'eau dans un délai de 1 heure.

Quantité d'eau nécessaire par poussin :

- 15 ml d'eau jusqu'à l'âge de 14 jours.
- 20 ml d'eau jusqu'à l'âge de 21 jours.
- 30 ml d'eau jusqu'à l'âge de 28 jours.
- 40 ml d'eau jusqu'à l'âge de 42 jours.

Le vaccin en suspension doit être entièrement utilisé dans un délai de 4 heures.

Les anticorps maternels peuvent avoir un effet défavorable sur le résultat de la vaccination.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Préparation - Généralités

Utiliser de l'eau pure, ne contenant ni chlore ni ions métalliques. Il est conseillé, avant de mettre le vaccin en suspension, d'ajouter à l'eau des protéines protectrices sous forme de poudre de lait écrémé (4 g par litre) ou une quantité de lait écrémé équivalente. Ouvrir ensuite le flacon sous la quantité d'eau requise, bien le secouer pour le vider et le rincer.

10. TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2°C et 8°C).

Protéger de la lumière.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 4 heures.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après {EXP}. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Éviter le stress, aussi bien avant qu'après la vaccination.

La présence dans l'eau de désinfectants, de savon, de chlore et d'ions métalliques (fer et cuivre) peut inactiver le virus vaccinal.

Éviter que le vaccin en suspension ne soit exposé à la chaleur et/ou à la lumière directe du soleil.

Le vaccin en suspension doit être entièrement utilisé dans un délai de 4 heures.

Détruire le flacon et le contenu non utilisé par incinération.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver et se désinfecter les mains après la préparation et l'administration du vaccin.

Ponte :

Ne pas utiliser chez les oiseaux en période de ponte et au cours des 4 semaines précédant la période de ponte.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Un surdosage égal à dix fois la dose recommandée a prouvé être encore inoffensif.

Incompatibilités :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

La présence dans l'eau de désinfectants, de savon, de chlore et d'ions métalliques (fer et cuivre) peut inactiver le virus vaccinal.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Novembre 2022

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Présentations : 10 x 1000 doses, 10 x 2000 doses, 10 x 2500 doses, 10 x 5000 doses, 10 x 10000 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE-V150674

Délivrance : Sur prescription vétérinaire.